

dement à la motion tendant à ce que les membres témoins dans l'affaire du 6 octobre précédent ne pussent prendre part aux décisions de l'Assemblée, réclama la conservation des offices ministériels, et défendit les procureurs. L'année suivante (1791), il parla sur la qualité de Français, sur l'interdiction des droits politiques aux faillis, sur les conditions d'éligibilité à l'électorat, signala de graves omissions dans la Constitution et proposa en conséquence la rédaction d'un article additionnel sur la sanction. Il prit part à la discussion relative à la déchéance du roi et aux droits des membres de la famille royale. Après la clôture de l'Assemblée constituante, il fut nommé avoué près le tribunal de Cassation. Dès cette époque, ses idées s'étaient modifiées et il rédigea une protestation contre la journée du 20 juin 1792. Choudieu dénonça à la Législative les tendances réactionnaires de Guillaume et de ceux qui avaient signé sa protestation; les tribunes accueillirent leurs noms par des cris de mort. Menacé et devenu suspect, Guillaume vécut fort retiré jusqu'à sa mort, survenue deux ans après.

**GUILLAUMIN** (JACQUES-FRANÇOIS-AUGUSTIN), député au Corps législatif de 1856 à 1870, né à Brescia (Italie) le 5 février 1802, mort à Paris le 22 novembre 1881, étudia le droit et se fit recevoir avocat, mais n'exerça pas cette profession et se livra à l'agriculture. Propriétaire, président du comice agricole d'Aubigny (Cher), et membre du conseil général de ce département pour le canton d'Argenton, il fut élu député, le 2 décembre 1856, comme candidat officiel du gouvernement impérial au Corps législatif, dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Cher, en remplacement de M. de Duranti, décédé, par 19,305 voix (20,566 votants, 40,255 inscrits). Il siégea dans la majorité dynastique et obtint sa réélection, le 22 juin 1857, par 23,247 voix (24,977 votants et 40,369 inscrits), contre 1,322 voix à M. Carnot. M. Guillaumin vota constamment avec la droite impérialiste et fut encore réélu, le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 26,157 voix (29,747 votants, 43,967 inscrits). Il se fit au Corps législatif une spécialité des questions agricoles, et il les traita plusieurs fois à la tribune. Sa candidature officielle aux élections du 24 mai 1869 fut assez vivement combattue; il réunit toutefois 12,276 voix (19,512 votants, 23,086 inscrits), contre 7,027 voix au marquis de Vogüé, candidat royaliste; il revint siéger à l'Assemblée, se prononça pour la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée au 4 septembre. Une tentative faite par lui, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Faverre, comme candidat bonapartiste à la Chambre des députés, ne lui donna que 2,888 voix contre 10,696 à l'élu, M. Ernest Duvergier de Hauranne, républicain modéré, et 4,653 à M. de Chabaud-Latour, orléaniste. Officier de la Légion d'honneur (14 août 1866).

**GUILLAUMOU** (NAPOLÉON-LOUIS), député depuis 1855, né à Carcassonne (Aude) le 17 avril 1834, d'une famille d'ouvriers, fut d'abord menuisier à Chalon-sur-Saône, puis à Lyon, et fit partie, sous l'Empire, de l'escadron des Cent-Gardes. Nommé conseiller municipal du quartier de Vaise, à Lyon, il se porta candidat à la députation, le 31 décembre 1882, lors de l'élection partielle nécessitée dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Lyon par le décès de M. Bonnet-Duverdier. Il échoua, comme opportuniste, avec 5,799 voix contre 4,968 à l'élu radical, M. Briallou, et 2,957 à M. Maire. Il fut plus heureux au scrutin du 4 octobre 1885; porté sur la liste

opportuniste du Rhône, il fut élu, le 8<sup>e</sup> sur 11, au second tour, par 86,534 voix sur 136,430 votants et 178,887 inscrits. Il prit place à la gauche radicale, soutint les ministères au pouvoir, et, lors de la démission des questeurs (novembre 1888) provoquée par leur dissentiment avec le syndicat de la presse parisienne, fut élu questeur (15 novembre), et réélu aux mêmes fonctions le 10 janvier 1889. Dans la dernière session, M. Guillaumou s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**GUILLEMARDET** (FERDINAND-PIERRE-MARIE-DOROTHÉE, CHEVALIER), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Conches (Saône-et-Loire) le 3 avril 1765, mort à Paris le 4 mai 1809, exerçait en 1789 la médecine à Autun. Maire de cette ville, il adopta avec ardeur les idées de la Révolution et fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Saône-et-Loire, le 6<sup>e</sup> sur 11 (le procès-verbal de l'élection ne mentionne que le chiffre des votants : 682). Il prit une part assez active aux travaux de l'Assemblée, et, dans le jugement de Louis XVI, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Comme juge, je vote pour la peine de mort : comme homme d'Etat, le salut du peuple, le maintien de la liberté me forcent de prononcer la même peine. Je vote encore pour la mort. » Il fit décréter « la rentrée dans l'intérieur » des ouvriers et des machines de Maubeuge, demanda qu'une médaille fût frappée en l'honneur du Dix-Août, et obtint aussi la création d'une commission de santé correspondant avec les hôpitaux, et la suppression des chirurgiens-majors. En nivôse an II, il fut envoyé dans les départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne et de la Nièvre : à Auxerre il décréta que « les édifices nationaux connus sous le nom de temple, église ou chapelle ne pourraient être consacrés qu'à des objets d'utilité publique ». De retour à Paris, il demanda (29 floréal an III) l'établissement de l'impôt en nature. Le 1<sup>er</sup> prairial suivant, il insista pour qu'on interdît l'entrée de la grande tribune de la Convention aux femmes qui avaient envahi la salle des séances aux cris répétés : « Du pain ! Du pain ! » Le 11 du même mois il se prononça, avec Lanjuinais, pour le libre exercice des cultes. Lors du débat sur la Constitution, il proposa qu'elle reconnût et fixât le traitement des membres de l'Assemblée; puis il se montra opposé à l'idée de conférer à la Convention le droit de prendre part elle-même au choix de la représentation nationale; il voulait que les assemblées électorales choisissent parmi les membres de la Convention les deux tiers des futurs députés. Une nouvelle mission l'envoya au Havre (vendémiaire an IV) pour veiller à la défense des côtes de l'Océan contre les attaques des Anglais. Réélu, le 21 vendémiaire an IV, député de Saône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 379 voix sur 393 votants, il parut souvent à la tribune, défendit Barbé-Marbois contre les attaques de Tallieu, proposa de laisser au Directoire la faculté de diminuer les droits de poste sur les journaux dans l'intérêt de la liberté, et combattit une proposition de Dumolard relative aux radiations des listes d'émigrés. Il parla encore sur les élections, sur les finances, etc. Le 8 thermidor an V, il proposa de

célébrer la journée du 9 thermidor an II par un discours commémoratif du président de l'Assemblée. Le 23 pluviôse suivant, il fit hommage à ses collègues d'un ouvrage intitulé : *Journée du 18 fructidor*. Après avoir présenté un important rapport sur les opérations électorales de la Seine qui avaient donné lieu à une scission parmi les électeurs, et fait valider celles de la salle de l'Institut, Guillemardet quitta le Conseil des Cinq-Cents pour aller occuper (23 floréal an VI) le poste d'ambassadeur en Espagne. Il partit le 14 juin pour Madrid, où le roi d'Espagne lui fit, « le jour de la Saint-Louis, » un accueil distingué, mais il ne fut pas maintenu dans cette fonction sous le Consulat : Bonaparte ayant jugé son attitude peu énergique au milieu des troubles de l'Espagne, le rappela en France, et lui confia, le 6 brumaire an IX, la préfecture de la Charente-Inférieure, puis celle de l'Allier (12 juillet 1806). Le 5 octobre 1806, Guillemardet fut fait chevalier de l'Empire. Il mourut l'année suivante, frappé d'aliénation mentale.

**GUILLEMAUT** (CHARLES-ALEXANDRE), représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1886, né à Louhans (Saône-et-Loire) le 18 septembre 1809, mort à Paris le 17 décembre 1886, entra à l'École polytechnique en 1828, en sortit sous-lieutenant du génie en 1830, et passa lieutenant en 1832, capitaine en 1836, lieutenant-colonel en 1860 et colonel en 1863. Au moment de la guerre de 1870, il était directeur des fortifications au Havre. Appelé à Paris pour participer à la défense de la capitale, il se distingua au plateau d'Avron, et fut nommé commandeur de la Légion d'honneur et général de brigade, grade qui lui fut confirmé le 16 septembre 1871. Le 2 juillet précédent, ayant à pourvoir au remplacement de trois représentants qui avaient opté pour d'autres départements, les électeurs de Saône-et-Loire élurent M. Guillemaut, comme candidat républicain, le 2<sup>e</sup> sur 3, par 78,074 voix (103,778 votants, 170,329 inscrits). Il siégea à la gauche républicaine, prit part aux discussions militaires, parla contre la création des amoniers militaires, contre le service militaire de trois ans, et vota contre le 24 mai, pour la proposition du centre-gauche, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de Beaurepaire (1874-1886), il fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur de Saône-et-Loire, le 2<sup>e</sup> sur 3, par 395 voix (697 votants), et réélu, le 8 janvier 1882, au renouvellement triennal, par 561 voix (679 votants). Il fit partie de la gauche républicaine, soutint les ministères républicains, et vota pour les lois scolaires, pour les crédits du Tonkin et pour l'expulsion des princes. Il avait été admis à la retraite, le 2 avril 1879, comme général de brigade.

**GUILLEMAUT** (LUCIEN-ALEXANDRE), député depuis 1884, né à Louhans (Saône-et-Loire) le 21 août 1842, arrière-petit-fils du conventionnel Mailly, petit-fils de Jean-Joseph-Philibert Guillemaut (F. plus bas), neveu du sénateur général Guillemaut, se fit comme docteur-médecin à Louhans, devint maire de la ville (1878-1885), conseiller général du canton (1880), présida la Société d'agriculture de l'arrondissement, et contribua à la fondation à Louhans d'un des premiers collèges de filles de province. Le 8 juin 1884, à l'élection partielle nécessitée par le décès de M. Rogerotte, il fut élu député de l'arrondissement de Louhans, par 8,577 voix sur 15,787 votants et 24,376 inscrits, contre 7,076 voix à M. Garnier, avocat à Louhans, conserva-

teur. Sans être inscrit à aucun groupe, il siégea à la gauche radicale, vota contre les ordres du jour de confiance du cabinet Ferry, et, au congrès de Versailles (août), se prononça pour l'élection des sénateurs au suffrage universel. Aux élections générales du 1<sup>er</sup> octobre 1885, porté sur la liste radicale de Saône-et-Loire, il fut réélu, le 2<sup>e</sup> sur 9, par 73,643 voix sur 135,611 votants et 174,124 inscrits. Il reprit sa place à gauche, soutint les ministères au pouvoir, vota pour l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. M. Guillemaut a obtenu une médaille d'honneur pour acte de dévouement en 1878; il est officier d'Académie. On a de lui : *Topographie de l'arrondissement de Louhans; Notes et remarques sur la Bresse louhannaise*.

**GUILLEMAUT-MAILLY** (JEAN-JOSEPH-PHILIBERT), député de 1831 à 1833, né à Saint-Usuge (Saône-et-Loire) le 18 novembre 1778, mort à Louhans (Saône-et-Loire) le 22 avril 1854, exerçait la médecine dans cette ville. Il en devint maire en 1815, et de 1830 à 1832; fut nommé conseiller général de Saône-et-Loire pour le canton de Louhans, de 1831 à 1833, puis de 1848 à 1852, et, le 5 juillet 1831, fut élu député du 7<sup>e</sup> collège de ce département (Louhans), par 228 voix (316 votants, 370 inscrits), contre 55 à M. Commaré et 20 à M. Ambroise Puvion. Il prit place à gauche, dans l'opposition dynastique, vota avec elle et signa le *compte-rendu* de 1832. Le 24 avril 1833, M. Guillemaut-Mailly donna sa démission de député et fut remplacé à la Chambre par M. Chapuya de Montlaville. Il était le gendre du conventionnel Antoine Mailly.

**GUILLEMIN** (ERNEST), député de 1876 à 1885, né à Avesnes (Nord) le 19 décembre 1828, mort à Avesnes le 12 septembre 1895, docteur en droit, avocat à Avesnes et bâtonnier de l'ordre, se porta, le 24 mai 1869, comme candidat d'opposition au Corps législatif dans la 9<sup>e</sup> circonscription du Nord, et obtint 8,649 voix contre 18,805 à l'élu officiel, M. Hamoir. A la révolution du 4 septembre, il fut appelé à la sous-préfecture d'Avesnes, mais il se démit peu après de ses fonctions pour se présenter à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871; il obtint, sans être élu, 56,157 voix sur 262,927 votants. Conseiller général d'Avesnes, partisan du gouvernement républicain modéré, il fut élu, le 2 février 1876, député de la 1<sup>re</sup> circonscription d'Avesnes, avec 8,484 voix sur 16,220 votants et 19,802 inscrits, contre 7,633 voix à M. Antonin Lefèvre-Pontalis, député sortant. Il prit place à la gauche républicaine, et, hostile au cabinet du 16 mai, fut des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 9,279 voix (17,994 votants, 20,750 inscrits), contre 8,791 voix à M. Lefèvre-Pontalis, candidat officiel, il reprit sa place à gauche, et fut réélu, le 21 août 1881, par 10,767 voix (14,779 votants, 22,597 inscrits), contre 350 voix à M. Lefèvre-Pontalis. Il soutint les ministères opportunistes, vota contre le projet de révision de la Constitution, et mourut à la fin de la législature.

**GUILLEMINOT** (ARMAND-CHARLES, COMTE), pair de France, né à Dunkerque (Nord) le

2 mars 1774, mort à Bade (grand-duché de Bade) le 14 mars 1840, prit part à la révolution du Brabant en 1790, dut se réfugier en France où il entra dans l'armée, fut successivement promu sous-lieutenant (23 juillet 1792), attaché à l'état-major de Dumouriez, nommé capitaine (4 mars 1798) et, quelques jours après, chef de bataillon sous les ordres de Moreau avec lequel il fit les campagnes de 1798, 1799 et 1800. Ingénieur-géographe attaché au grand quartier général en 1805, adjudant-commandant en 1806, colonel dans l'état-major du maréchal Berthier en 1808, sa brillante conduite au combat de Medina-del-Rio-Secco lui valut le grade de général de brigade et la croix d'officier de la Légion d'honneur. Parti pour l'Italie en 1809, revenu à l'armée de Catalogne en 1810, il fut placé dans l'état-major général de la grande armée en 1812, se distingua à la Moskowa où il fut blessé, échappa au désastre, devint chef d'état-major de Ney, et général de division le 28 mars 1813. En mars 1815, il fut nommé chef d'état-major de l'armée qui devait marcher contre l'empereur sous les ordres du duc de Berry. Chef d'état-major du prince d'Eckmühl (Davout) en juillet 1815, il reçut la délicate mission de traiter avec Blücher, mais, au mépris du droit des gens, fut retenu prisonnier pendant toute la durée des négociations. Nommé membre de la commission de délimitation des frontières (mai 1817) et du comité de défense (1818), directeur du dépôt de la guerre (23 janvier 1822), il devint, lors de la campagne de 1823 en Espagne, chef d'état-major du duc d'Angoulême, et, en récompense de ses services, fut créé pair de France (9 octobre 1823), grand-cordon de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Louis, et envoyé par Louis XVIII comme ambassadeur à Constantinople (1824-1831). Il avait été impliqué, avec le général Bordesoulle, en 1816, dans un procès à propos des fournitures de l'armée d'Espagne. Il devint ensuite président de la commission française des frontières (1831), et membre de la nouvelle commission de défense (1836).

**GUILLEMOT (JEAN, CHEVALIER)**, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Savigny (Côte-d'Or) le 13 février 1754, mort à Dijon (Côte-d'Or) le 30 novembre 1837, « fils de sieur Jean-Baptiste Guillemot, fermier du marquisat de Savigny et greffier de la justice du même lieu, et de demoiselle Claudine Chevalier, » s'attacha aux principes de la Révolution et fut nommé juge au tribunal de district de Beaune. Élu, le 24 vendémiaire an IV, député de la Côte-d'Or au Conseil des Cinq-Cents, par 276 voix sur 326 votants, réélu par le même département au même Conseil, le 26 germinal an VII, il adhéra au coup d'Etat de brumaire et fut choisi comme député de la Côte-d'Or au nouveau Corps législatif par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII). Il se signala par sa modération et par la part qu'il prit aux discussions judiciaires. Nommé membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, chevalier de l'Empire le 31 décembre 1809, président de chambre à la cour impériale de Dijon le 8 avril 1811, il fut confirmé dans ces dernières fonctions, le 14 février 1816, par le gouvernement de Louis XVIII.

**GUILLERAUT (JEAN-GUILLAUME)**, dit **GUILLERAUT DES BASCOINS** ou **DE BACON**, membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Pouilly-sur-Loire (Nièvre) le 23 décembre 1751, mort à Pouilly-sur-Loire le 25 août 1819,

était procureur et notaire à Pouilly avant la Révolution. Il devint en 1791 procureur-syndic du district de la Charité, et fut élu, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Nièvre, le 4<sup>e</sup> sur 7, avec 214 voix sur 370 votants. Il siégea à la Plaine. M. Hyde de Neuville, son compatriote, raconte dans ses *Mémoires* qu'il lui avait dit: « J'espère que vous ne me faites pas l'injure de croire que je voterai la mort de Louis XVI. » Mais Guillaeraut, quoique marié, était entièrement dominé par une actrice alors en vogue, qu'il ne quittait pas, et qui, dit-on, le poussa à voter la mort. Dans le procès du roi, il répondit en effet, au 3<sup>e</sup> appel nominal: « J'ai reconnu Louis convaincu du crime de haute trahison; c'est dire que je le juge à mort. » Il ne se fit pas autrement remarquer à la Convention et, après la session, fut élu, le 22 vendémiaire an IV, député de la Nièvre au Conseil des Cinq-Cents, par 204 voix sur 219 votants. A la séance du 6 germinal an V, il appuya la proposition de Delarue qui demandait, en raison des troubles survenus pendant les opérations électorales à Nevers, que le corps électoral se transportât dans un autre lieu. Il sortit quelques jours après du Conseil des Cinq-Cents, fut nommé aussitôt (23 germinal) administrateur de la Nièvre, se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fut appelé (18 floréal an VIII) aux fonctions de juge au tribunal d'appel de Bourges, titre qu'il échangea en 1811, lors de la réorganisation de la magistrature, contre celui de conseiller à la cour impériale de Bourges. Il mourut conseiller honoraire à la cour royale.

**GUILLERMIN (CLAUDE-NICOLAS)**, membre de la Convention, né à une date inconnue, mort le 18 avril 1793, nommé, dès le début de la Révolution, chef de légion de la garde nationale du district de Louhans, fut élu (6 septembre 1792) membre de la Convention pour le département de Saône-et-Loire, le 3<sup>e</sup> sur 11 (les chiffres des suffrages et des inscrits manquent). Lors du procès de Louis XVI, il répondit sur la question de l'appel au peuple: « non »; sur la question de la peine: « Je vote pour la mort, » et sur la 1<sup>re</sup> question: « sans sursis. » Au nom du comité de la marine et des colonies, il fit un rapport sur le traitement des administrateurs aux colonies (14 février 1793). Il mourut huit mois après.

**GUILLIER DE LA TOUCHE (CAMILLE-HENRI)**, représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Angers (Maine-et-Loire) le 4 mai 1800, mort à Angers le 3 septembre 1856, fils de « Camille Guillier de la Touche et de Henriette Richard du Vernay », en relations de famille avec La Fayette, se mêla de bonne heure aux luttes libérales, comme ses camarades de l'École de médecine. Il était interne à Bicêtre, quand on y amena les quatre sergents de la Rochelle. Peut-être aurait-il réussi à les faire évader, s'il n'eût été dénoncé par l'aumônier. Il dut lui-même se cacher dans l'amphithéâtre, où, pour le soustraire aux poursuites dont il était l'objet, un de ses amis le jeta précipitamment dans une bière. Il retourna ensuite dans son pays natal. Maire d'Angers (28 février 1848), il fut élu représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée constituante (23 avril 1848), le 1<sup>er</sup> sur 13, par 125,083 voix, siégea à droite, fit partie du comité des finances et vota pour le décret sur les clubs, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière,

contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'expédition de Rome. Favorable à la politique de l'Élysée, il fut réélu à la Législative (13 mai 1849), par 83,633 voix (104,313 votants, 151,062 inscrits). Il rentra dans la vie privée après le 2 décembre. Chevalier de la Légion d'honneur (27 avril 1850).

**GUILIER DE SOUANCÉ** (JACQUES-PIERRE-GABRIEL), député au Corps législatif de 1808 à 1812, né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) le 2 octobre 1749, mort à Souancé (Eure-et-Loir) le 16 février 1812, « fils de Pierre-Claude Guilier, conseiller du roi et son avocat en l'hôtel de ville de Nogent, et de Jeanne-Louise Guerrier, » propriétaire à Souancé et auditeur des comptes, fut élu, le 18 février 1808, par le Sénat conservateur, député d'Eure-et-Loir au Corps législatif. Il y siégea jusqu'à sa mort.

**GUILLOUD** (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, né aux Abrets (Isère) le 20 novembre 1757, mort à Longe-Chenal (Isère) le 14 octobre 1823, avocat au parlement de Grenoble, fut nommé, à la Révolution, administrateur du département de l'Isère, puis juge de paix du canton des Abrets (1790), et fut élu député de l'Isère à l'Assemblée législative (30 août 1791), le 4<sup>e</sup> sur 9, par 282 voix (523 votants). Après la session, où il ne s'était point fait remarquer, il reprit ses fonctions de juge de paix et devint successivement administrateur du district de la Tour-du-Pin (1795), juge au tribunal civil de l'Isère (1796), juge au tribunal d'appel de Grenoble (12 prairial an XII), titre qu'il échangea pour celui de conseiller à la cour impériale de Grenoble (17 avril 1811). Membre de la « Société anacréontique ».

**GUILLO.** — Voy. DU BODAN.

**GUILLOIS** (PHILIPPE), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était ingénieur des bâtiments civils de la marine à Lorient, où l'un de ses oncles fut pendant longtemps architecte et entrepreneur des travaux de la Compagnie des Indes. Nommé ingénieur de la ville en 1778, il fut, en 1789, un des douze commissaires chargés de la rédaction du cahier des doléances pour les électeurs de la sénéchaussée d'Hennebont, puis (12 avril) un des 18 électeurs de Lorient délégués à l'assemblée de cette sénéchaussée, et fut nommé (7 mai) membre du bureau de correspondance. Le 17 juillet, il devint commissaire général de la légion des jeunes citoyens, présida le premier (1<sup>er</sup> octobre 1790) le club des « Amis de la Constitution » de Lorient, fit voter la suppression de l'appellation de « Monsieur » pour les membres du club, et fut nommé procureur de la commune de Lorient le 24 juillet 1791. Trois mois après, le 3 septembre, il fut élu député du Morbihan à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 180 voix sur 343 votants; il fit partie du comité de la dette publique et vota obscurément avec la majorité. On perd sa trace après la session. M. R. Kerviler, à qui nous devons les éléments de cette notice, est le premier qui ait publié une biographie de Guillois.

**GUILLOT** (LOUIS), député de 1878 à 1889, né à Grenoble (Isère) le 7 novembre 1844, fit

d'abord des études de médecine, fut interne des hôpitaux de la marine, puis se fit recevoir avocat, et s'inscrivit au barreau de Lyon (1867). Il plaida quelques procès politiques, notamment devant les conseils de guerre après la Commune. Membre du conseil général de l'Isère depuis 1874, rédacteur au *Petit Lyonnais*, il se présenta comme candidat républicain, le 7 juillet 1878, à l'élection partielle motivée dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Grenoble par le décès de M. Breton, et fut élu député par 6,315 voix (11,411 votants, 18,746 inscrits), contre 4,956 voix à M. Vogeli, autre candidat républicain. Inscrit à l'Union républicaine, il soutint le ministère Dufaure, vota pour l'article 7, pour l'invalidation de l'élection de Blaquière, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc., et obtint sa réélection, le 21 août 1881, par 9,294 voix (9,890 votants, 18,089 inscrits), contre 154 voix à M. Richard Béranger. Lors de la discussion du projet de réforme de la magistrature (juillet 1882), il déposa avec M. Giraud une proposition tendant à suspendre l'immovibilité en attendant qu'on la supprimât complètement; il donna son concours aux cabinets Gambetta et Ferry, tout en inclinant vers la gauche radicale, vota pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et porta, le 4 octobre 1885, sur la liste de concentration républicaine de l'Isère, fut élu député le 1<sup>er</sup> sur 9, avec 75,591 voix (112,659 votants, 162,975 inscrits). Membre de la nouvelle majorité de gauche, il suivit la même politique que précédemment, soutint les ministères Rouvier et Tirard, vota pour l'expulsion des princes (juin 1886), et, en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**GUILLOTIN** (JOSEPH-IGNACE), député en 1789, né à Saintes (Charente-Inférieure) le 2<sup>e</sup> mai 1738, mort à Paris le 26 mars 1814, entra dans la congrégation des jésuites, et professa, en cette qualité, au collège des Irlandais de Bordeaux. Poussé par une vocation irrésistible, il vint étudier la médecine à Paris, fut reçu docteur et se fit connaître par quelques travaux. En 1789, il publia la *Pétition des six corps* des marchands de Paris, demandant de concourir à l'élection des députés aux États-Généraux, et réclamant pour le tiers état un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres réunis. Mandé pour cette hardiesse à la barre du parlement, il se défendit habilement, et, à la sortie, fut vivement applaudi par le peuple. Nommé électeur de Paris, puis secrétaire de l'Assemblée électorale, il fut élu, le 15 mai 1789, député du tiers aux États-Généraux pour la ville de Paris, par 143 voix. Quand le roi fit occuper par des troupes la salle des états, ce fut lui qui proposa à l'Assemblée de se réunir au vieux Versailles, dans la salle du Jeu de paume. Médecin de « Monsieur », membre de la commission sanitaire de Paris, président de la commission d'organisation des écoles de médecine et de pharmacie, il se préoccupa de la salubrité de la salle des séances de l'Assemblée, et proposa (11 juillet 1789) « de la disposer en amphithéâtre elliptique, avec des bancs à dossiers, etc. ». Le 13, il déposa, au nom des électeurs de la ville de Paris, une pétition demandant le rétablissement de

la garde bourgeoise, « unique moyen de faire cesser les troubles qui déchirent cette capitale; » le 11 septembre, il parla sur la sanction royale et posa les questions suivantes : « Le roi peut-il refuser son consentement à la Constitution? — Le roi peut-il refuser son consentement au pouvoir législatif? — Dans le cas où le roi refusera son consentement, ce refus sera-t-il suspensif ou indéfini? — Dans le cas où le refus du roi serait suspensif, pendant combien de temps pourra-t-il durer? Sera-ce pendant une ou plusieurs législatures? » La motion, qui devait donner à son nom sa célébrité particulière, fut faite par lui au cours de la discussion de l'ancien système pénal : le 1<sup>er</sup> décembre 1789, il lut un travail sur la matière, travail dans lequel, après avoir établi que la loi doit être égale pour tous, quand elle punit comme quand elle protège, il demanda l'abolition des peines infamantes; le 20 janvier 1790, il proposa, par humanité, l'exécution de la peine de mort par la décapitation, jusque-là réservée aux nobles, au moyen d'une machine depuis longtemps en usage en Italie. Cette proposition fut acclamée. Un modèle fut construit : le docteur Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, fit un rapport favorable, et la motion de Guillotin fut convertie en décret par l'Assemblée. « Le supplice que j'ai inventé est si doux, disait le docteur Guillotin, s'il faut en croire M. de Bourrienne, qu'il n'y a vraiment que l'idée de la mort qui puisse le rendre désagréable. Aussi, si l'on ne s'attendait pas à mourir, on croirait n'avoir senti sur le cou qu'une légère et agréable fraîcheur. » Le peuple appela d'abord cette machine la « Louison », du nom du docteur Louis; puis les journaux satiriques et notamment une chanson des *Actes des Apôtres* (décembre 1789), la baptisèrent la guillotine, appellation qui causa de tout temps une peine très vive à son initiateur. M. Guillotin fut élu secrétaire de l'Assemblée, fit décréter (29 juillet) l'évacuation du couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, et fit une motion (12 septembre) pour la régénération de la médecine. La guillotine servit pour la première fois, le 25 avril 1792, sur Nicolas Pelletier, voleur; le premier condamné politique qui y fut exécuté fut Colloet d'Angremont, le 21 août suivant. Le docteur Guillotin faillit lui-même en faire l'épreuve; devenu suspect sous la Terreur, il fut jeté en prison et ne dut la vie et la liberté qu'au 9 thermidor. Il se consacra dès lors exclusivement à sa profession de médecin, fut l'un des champions les plus convaincus de la vaccine, et fonda une Société des premiers médecins de Paris qui devint plus tard l'Académie de médecine.

**GUILLOU (RENÉ-MARIE)**, député en 1789, né au château de Girou (Ille-et-Vilaine) le 15 mai 1747, mort à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 13 février 1832, fit ses premières études au collège des jésuites de Rennes et les termina chez les Pères de la Doctrine. Elève du grand séminaire de Rennes, il fut ordonné prêtre en 1771, et devint curé de Saint-Mhervé, puis de la paroisse de Saint-Germain à Rennes. En 1774, son oncle, l'abbé Marie-Joseph Guillou, recteur de Martigné-Ferchaud, lui transmit ce bénéfice, qui valait environ dix mille livres de rente, et le nouveau recteur de Martigné, que sa haute situation avait mis en vue, fut élu, le 21 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée de Rennes. Il ne se montra point, au début, très hostile aux idées nouvelles, mais il refusa de suivre la majorité de l'assem-

blée dans sa politique à l'égard du clergé, se prononça contre la constitution civile, et, poursuivi bientôt comme ennemi de la Révolution, passa en Angleterre, où il ne fit qu'un court séjour, et alla se réfugier en Pologne. L'abbé Guillou rentra en France à l'époque du Concordat, et reprit possession du presbytère de Martigné, avec son frère pour vicaire. En 1821, l'un et l'autre remplissaient encore ce ministère. René-Marie Guillou mourut à Rennes, dans un âge très avancé, chanoine honoraire du diocèse.

**GUILLOUTET (JOSEPH-LOUIS-ADHÉMAR, MARQUIS DE)**, député au Corps législatif de 1863 à 1870, et de 1876 à 1886, né à Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) le 6 avril 1819, issu d'une vieille famille noble, petit-fils par sa mère du savant Mougé, propriétaire, agriculteur, maire de Parleboscq et conseiller général des Landes depuis 1850, fut élu député (1<sup>er</sup> juin 1863) dans la 1<sup>re</sup> circonscription des Landes, par 18,948 voix (32,319 votants, 41,045 inscrits), contre 13,320 voix à M. Victor Lefranc, caudat d'opposition. Membre de la commission du budget, secrétaire du Corps législatif en 1866, 1867 et 1868, il présenta, le 11 février 1868, un amendement sur les délits de presse, ainsi conçu : « Toute allégation malveillante, relative à la vie privée, publiée par la voie de la presse, est punie d'une amende de 500 à 5,000 fr. ; la poursuite ne peut être exercée que sur la plainte de la partie intéressée. » La majorité y ajouta le droit, pour le parquet, de poursuivre d'office, avec le consentement de la partie intéressée. Le vote de cet amendement dit « du mur de la vie privée » fit grand bruit, et valut à son auteur un instant de célébrité. Il fut réélu député (24 mai 1869), par 21,917 voix (37,146 votants, 43,640 inscrits), contre 15,205 voix à M. Victor Lefranc, et fut nommé, le 31 juillet 1870, chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale mobile des Landes. Bonapartiste militant, il se démit, à la chute de l'Empire, de ses fonctions publiques et se retira dans son château de Lacaze près Gabarret, où il organisa une vaste exploitation agricole. Réélu, en octobre 1871, conseiller général des Landes, il se présenta aux élections législatives du 20 février 1876, comme candidat au comité national conservateur, et fut élu député par la 1<sup>re</sup> circonscription de Mont-de-Marsan, avec 7,326 voix (11,934 votants, 16,074 inscrits), contre 4,586 voix à M. Elie de Dampierre, ancien représentant, légitimiste. Il prit place au groupe de l'Appel au peuple, soutint le cabinet du 16 mai, et fut réélu, le 14 octobre 1877, par 8,676 voix (13,300 votants, 16,567 inscrits), contre 4,542 voix à M. Pazat, républicain. Il défendit le ministère de Broglie-Fourton, combattit les ministères républicains qui suivirent, et fut réélu, le 21 août 1881, par 7,201 voix (12,850 votants, 16,638 inscrits), contre 5,573 voix à M. Pazat. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice des Landes, il passa, le 1<sup>er</sup> sur 5, avec 37,813 voix (71,339 votants, 83,874 inscrits), reprit sa place au groupe de l'Appel au peuple et vota avec la minorité de droite; mais l'élection des Landes ayant été invalidée en bloc, les électeurs de ce département, convoqués à nouveau le 14 février 1886, donnèrent la majorité à la liste républicaine, et M. de Guilloutet échoua avec 34,176 voix sur 72,409 votants; le dernier élu de la liste républicaine, M. Sourigues, en obtint 37,878. Chevalier de la Légion d'honneur en 1865, officier le 14 août 1869.

**GUILLOZ (PIERRE-FRANÇOIS)**, député en 1789

né à Orchamps-Vennes (Doubs) en 1720, mort à Orchamps-Vennes le 24 mai 1792, était curé d'Orchamps, lorsqu'il fut élu, le 14 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux pour le bailliage de Nolé, par 160 voix. Il prêta le serment civique et vota avec la majorité de l'Assemblée constituante.

**GUIMBERTEAU (JEAN)**, député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Angoulême (Charente) en 1744, mort à une date inconnue, était, au début de la Révolution, juge au tribunal de district d'Angoulême. Partisan des idées nouvelles, il fut, le 6 septembre 1791, élu député de la Charente à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> sur 9, par 156 voix (336 votants). Il y vota avec la majorité réformatrice. Le 4 septembre 1792, le même département l'envoya siéger à la Convention nationale, le 2<sup>e</sup> sur 9, par 416 voix sur 535 votants. Il vota « la mort » dans le procès du roi, et fut chargé de différentes missions, d'abord, en mars 1793, dans les Charentes pour la levée de 300.000 hommes, puis, en octobre, à Orléans, où il se trouva avec Léonard-Bourdon, et à Blois, à Tours, d'où il écrivait (novembre 1793) : « Les prisons s'emplissent; je vous jure que la purgation sera bonne. » Il « épura » la municipalité de Blois (octobre 1793), et leva dans cette ville, sur les maisons riches, une taxe extraordinaire. Pendant son séjour à Tours, il destitua les membres des différentes autorités constituées et même ceux du comité de surveillance. Cette dernière mesure fournit à Barrère le motif d'une accusation, à la suite de laquelle Guimberteau fut rappelé et remplacé par Francastel. Quoiqu'on eût prétendu qu'il s'était laissé influencer par les royalistes à Tours, il fut nommé, le 22 octobre 1794, secrétaire de l'Assemblée. Il passa (4 brumaire an IV) au Conseil des Cinq-Cents d'abord comme l'élu de ses collègues de la Convention; puis il y fut renvoyé, le 25 germinal an VI, par le département de la Charente, avec 150 voix sur 175 votants. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut nommé, le 11 prairial an VIII, juge au tribunal civil d'Angoulême. Frappé par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il fut obligé de quitter la France.

**GUINARD (JOSEPH)**, député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunal, né à Villepreux (Seine-et-Oise) le 9 avril 1770, mort à Villepreux le 10 septembre 1839, exerça en Belgique, sous la domination française, les fonctions d'administrateur du département de la Lys. Elu, le 23 germinal an VII, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, il adhéra au coup d'Etat de brumaire, fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunal, et devint, le 5 germinal an XII, directeur des droits réunis du département du Nord.

**GUINARD (JOSEPH-AUGUSTIN)**, représentant en 1848, né à Paris le 29 septembre 1799, mort à Villepreux (Seine-et-Oise) le 6 juin 1874, fils du précédent, fut envoyé au collège Sainte-Barbe, où il se lia avec Godefroy Cavaignac, et, ses études terminées, se lança de bonne heure dans la vie politique active. Républicain ardent, il s'affilia à la charbonnerie, prit part aux complots de Nantes, de Belfort, de Saumur, coopéra à la fondation du *National*, et lorsqu'éclata la révolution de 1830, courut aux barricades. Après l'avènement de Louis-Philippe, il continua son opposition, principalement dans les rangs de l'artillerie de la garde nationale,

où il avait le grade de capitaine et dont faisaient partie avec lui plusieurs démocrates militants. Membre de la *Société des Droits de l'homme*, Guinard fut poursuivi à plusieurs reprises par le pouvoir pour participation à divers complots. Impliqué dans le procès des accusés d'avril, il fut condamné à la déportation; mais il parvint à s'échapper de la prison de Sainte-Pélagie le 15 juillet 1835, et gagna l'Angleterre. Après treize ans d'exil, il revint à Paris en février 1848, à temps pour s'emparer avec des gardes nationaux de la caserne des Minimes, et pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville, à la tête de la 8<sup>e</sup> légion, qui fut des premières à acclamer la République. Le gouvernement provisoire nomma Guinard adjoint au maire de Paris; il remplit quelque temps cette fonction, refusa celle de préfet de police, et fut encore chef d'état-major de la garde nationale et président du comité des récompenses nationales dont il avait déjà fait partie en 1830. Lors des élections pour l'Assemblée constituante (23 avril 1848), il fut élu, le 33<sup>e</sup> sur 34, représentant de la Seine, par 106,262 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits). Il siégea à gauche, n'eut qu'un rôle parlementaire effacé, et vota : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, pour la suppression de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre les crédits de l'expédition de Rome, pour la mise en accusation du président et de ses ministres. Lié avec le général Cavaignac, dont il avait surtout intimement connu le frère Godefroy, il subit son influence pendant les journées de juin, et se détermina, non sans hésitation, à combattre l'insurrection, comme colonel de la garde nationale : il fut assez grièvement blessé. Non réélu à l'Assemblée législative, Guinard ne se désintéressa pas de la lutte, et lorsque, le 13 juin 1849, Ledru-Rollin en appela au peuple en déclarant la Constitution violée et se rendit au Conservatoire des Arts-et-Métiers, le colonel Guinard, suivi d'une centaine d'artilleurs, n'hésita point à faire cause commune avec le chef de la Montagne, et n'essaya pas de s'échapper lorsque le Conservatoire fut envahi par la troupe. Son nom fut porté sur les listes républicaines aux élections complémentaires du 8 juillet suivant, et réuni dans la Seine 94,000 suffrages, nombre insuffisant toutefois pour assurer son succès : peu après, il fut traduit devant la haute cour de Versailles. Guinard refusa de se défendre et fut condamné à la déportation perpétuelle. Détenu successivement à Doullens et à Belle-Isle, il fut rendu à la liberté en 1854, et vécut depuis lors dans la retraite.

**GUINARD (AUGUSTE-JOSEPH-ARMAND-GODEFROY)**, représentant en 1871, né à Londres (Angleterre) le 9 mars 1836, fils du précédent, entra à l'Ecole polytechnique, en sortit comme ingénieur des ponts et chaussées, et n'aborda la vie parlementaire que le 8 février 1871 : élu représentant de la Savoie à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 5, par 19,419 voix (38,375 votants, 66,544 inscrits), il siégea dans les rangs de la gauche républicaine, avec laquelle il vota notamment : contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la dissolution, contre la démission de Thiers au 24 mai, contre le septennat, la loi des maires, contre l'état de siège,

contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Guinard entra dans la vie privée après la dissolution de l'Assemblée nationale.

**GUINEAU-DUPRÉ (JEAN)**, député au Conseil des Anciens, au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de 1811 à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Limoges (Haute-Vienne) le 26 octobre 1747, mort à Orgnac (Haute-Vienne) le 11 avril 1835, « fils de M. Jean Guineau et de demoiselle Catherine Dalème, son épouse, » étudia le droit et fut reçu avocat au parlement de Bordeaux (23 août 1774). Il plaida aussi au présidial de Limoges (même année), et devint, le 10 mars 1775, procureur du roi au siège de la Monnaie de Limoges. Substitut, le 1<sup>er</sup> mars 1783, du procureur du roi de la commission d'administration des fermes dans le Limousin, syndic des ordres à Limoges en 1784, Guineau-Dupré fut élu, le 21 mars 1789, député suppléant du tiers aux Etats-Généraux; mais il ne fut point appelé à siéger dans l'Assemblée constituante. Après avoir rempli les fonctions de juge au tribunal de district de Bourgneuf (4 janvier 1791), et celles (9 septembre) d'accusateur public près le tribunal criminel de Limoges, il entra, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, comme député de la Haute-Vienne, avec 104 voix (126 votants). Il y prit quelquefois la parole, fit annuler les élections de Troyes, présenta un rapport sur « le mode de procéder au criminel contre les sourds-muets », fut secrétaire de l'assemblée et la quitta pour passer, le 23 germinal an VII, au Conseil des Cinq-Cents, toujours en qualité de député de la Haute-Vienne. Son rôle aux Cinq-Cents fut peu important. Favorable au coup d'Etat de brumaire, Guineau-Dupré fut nommé, le 8 floréal an VIII, juge à la cour criminelle de Limoges. Le 4 mai 1811, le Sénat conservateur l'appela à représenter la Haute-Vienne au Corps législatif. Il y soutint d'abord la politique napoléonienne, puis adhéra à la déchéance de l'empereur et fut (17 mai 1815) élu par le collège de département de la Haute-Vienne, avec 51 voix sur 86 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Après cette courte législature, il reprit ses fonctions de magistrat, sans rentrer désormais dans la vie politique.

**GUINEBAUD DE SAINT-MESME (JACQUES-NICOLAS)**, député en 1789, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 21 janvier 1738, mort à Oporto (Portugal) le 20 décembre 1813, fils de Jacques Guinebaud, négociant au quai de la Fosse, à Nantes, et de Marguerite Bouffet, fut négociant comme son père, devint juge-consul en 1776, et prit part (1788) au mouvement réformiste de la bourgeoisie nantaise. Il se trouva ainsi désigné, lors de l'élection aux Etats-Généraux, aux suffrages de la sénéchaussée de Nantes, et fut par elle nommé, le 18 avril 1789, député du tiers. Il se distingua à Versailles et à Paris par ses libéralités patriotiques, et fut honorablement mentionné au *Moniteur* pour un versement de 30,000 francs, sans intérêt, dans l'emprunt de 30 millions (9 août 1789). Il parla sur les affaires des colonies et du commerce, à propos de la question de la libre circulation des grains, défendit (2 septembre 1789) l'importation exclusive dans les colonies des grains de la métropole, et, le 3 avril 1790, réclama nettement, dans le débat sur la compagnie des Indes, l'abolition du privilège. Après

la session de la Constituante, Guinebaud se tint à l'écart de la politique active, puis il entra dans l'administration, et fut nommé par Bonaparte, le 11 ventôse an VIII, préfet des Basses-Pyrénées. Il ne resta pas longtemps à Pau. Envoyé le 11 brumaire an X, à Oporto, comme commissaire général des relations commerciales, il y mourut onze ans plus tard.

**GUINGAN-JOUSIGNAC DE SAINT-MACHIEU (Joseph)** député en 1789, né à Limoges (Haute-Vienne) le 14 avril 1734, mort à Limoges le 9 janvier 1820, curé de la paroisse Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges, fut élu (21 mars 1789) député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Limoges. Des premiers il se réunit aux députés du tiers, et, partisan de la constitution civile du clergé, prêta, le 3 janvier 1791, le serment constitutionnel. On le perd de vue après la session.

**GUINO (JACQUES-LOUIS)**, député en 1789, né à Guingamp (Côtes-du-Nord) le 19 juin 1734, mort à Brest (Finistère) le 26 septembre 1807, licencié en droit, fut d'abord chanoine de Tréguier, puis recteur d'Elliant, dans le diocèse de Quimper. Elu, le 22 avril 1789, par cette sénéchaussée, député du clergé aux Etats-Généraux, il se rallia aux idées nouvelles, prêta le serment civique le 27 décembre 1790, conserva sa cure pendant la Révolution, et remplisit en même temps, en l'an IV, les modestes fonctions de commis du commissaire national près l'administration du département. Devenu, en l'an VII, vicaire de l'ex-conventionnel Audrein, évêque du Finistère, Guino entra ensuite dans l'église orthodoxe, et fut nommé curé de Recouvrance, à Brest, où il mourut en 1807.

**GUINOT (CHARLES)**, représentant en 1871, député de 1876 à 1879 et sénateur, né à Amboise (Indre-et-Loire) le 17 octobre 1827, grand entrepreneur de travaux publics, a exécuté une partie des chemins de fer de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée, et travaillé à la canalisation de la Sarthe et de la Mayenne. Il obtint une médaille de sauvetage, pour avoir préservé la ville d'Amboise de l'inondation de 1866, par des travaux exécutés au moment même de la crue. Maire d'Amboise, il fut élu (2 juillet 1871) représentant de l'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale par 35,265 voix (57,443 votants, 96,397 inscrits), contre 3,049 voix à M. Calmon, en remplacement du général Deligny, démissionnaire. Il prit place au centre gauche, et vota pour l'amendement Barthe, pour le retour à Paris, pour la dissolution, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, contre le 24 mai, contre la démission de Thiers, contre la prorogation des pouvoirs du Maréchal, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie. Conseiller général du canton d'Amboise (8 octobre 1871), puis président du conseil général d'Indre-et-Loire, M. Guinot posa dans son département sa candidature au Sénat, le 30 janvier 1876; mais il échoua avec 163 voix sur 335 votants; il fut plus heureux aux élections législatives du 20 février suivant, qui le renvoyèrent à la Chambre comme député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Tours, par 17,373 voix (18,692 votants, 25,063 inscrits); il fut des 363. Chargé comme président du conseil général d'adresser une allocution au maréchal de Mac-Mahon lors de son voyage à Tours, il fit quelques allusions aux dangers qui menaçaient la Constitution, et s'attira cette réponse

du duc de Magenta : « Elle ne peut être mise en péril que par les adversaires de ma politique. » Réélu, après la dissolution, le 14 octobre 1877, par 15,151 voix (21,863 votants, 25,827 inscrits), contre 6,646 voix à M. Housard, il vota avec la majorité républicaine, et fut élu sénateur d'Indre-et-Loire, le 5 janvier 1879, par 221 voix sur 334 votants, et réélu, au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, par 437 voix sur 656 votants. Il a pris place à la gauche de la Chambre haute, a soutenu de ses votes la politique coloniale et scolaire des ministères opportunistes, a voté l'expulsion des princes, et s'est prononcé en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

**GUIOT (ANTOINE)**, député en 1789, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) le 2 août 1738, mort à Paris le 10 novembre 1790, « fils de Guiot (Antoine), bourgeois, et de Lambert (Jeanne) », avocat et maire d'Arnay-le-Duc, fut élu député du tiers aux Etats-Généraux, le 28 mars 1789, par le bailliage de l'Auxois, avec 94 voix sur 158 votants. Dans sa courte carrière politique, il ne prit que deux fois la parole, le 19 août 1789 pour donner son avis sur la Déclaration des droits et, au mois d'août 1790, pour défendre les intérêts de la commune d'Arnay-le-Duc.

**GUIOT (FLORENT)**, député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Semur (Côte-d'Or) le 27 juillet 1755, mort à Avallon (Yonne) le 18 avril 1834, était avocat à Semur quand il fut élu (29 mars 1789) député du tiers aux Etats-Généraux pour le bailliage de l'Auxois, avec 94 voix sur 157 votants. Il ne prit part à aucune des grandes discussions qui agitérent l'Assemblée, mais, adhéra, par ses votes, à toutes les réformes. Après la session, il devint juge au tribunal de Semur. Il assista à la journée du 20 juin 1792, et déclara que la municipalité de Paris, en n'intervenant pas, avait sauvé la patrie. Elu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Côte-d'Or, le 5<sup>e</sup> sur 10, avec 291 voix sur 523 votants, il répondit, dans le procès de Louis XVI, au 3<sup>e</sup> appel nominal : « J'ai déclaré Louis Capet coupable de conspiration ; celui qui conspire contre sa patrie mérite la mort ; je condamne Louis à mort. » L'année suivante, il fut envoyé en mission dans le Nord, d'où il écrivit à la Convention la découverte de la conspiration de Lejosne, son exécution et celle de ses complices. Il terminait sa lettre en disant « que la guillotine ne s'arrêterait pas qu'elle n'eût fait tomber les têtes de tous les coupables ». Ennemi de Robespierre, il écrivait de Lille, le 12 thermidor an II : « Je viens de lire dans les papiers publics l'exécration de Robespierre, Saint-Just, Couthon, etc. Mon âme a été soulagée en apprenant que ces vils scélérats ont reçu le prix de leurs crimes. » Envoyé en mission dans le Pas-de-Calais, il fit relâcher des prisonniers de la Terreur. Il écrivait de Lille, le 27 nivôse an III : « Prenons garde que ces mots *terroristes, hommes de sang*, ne deviennent des armes funestes à la tranquillité publique, et qu'on ne les emploie pour perdre son ennemi, ou supplanter l'homme dont on désire la place. » Il se plaignait, en ventôse, de la dilapidation de

bras et d'argent : « N'est-il pas ridicule qu'il y ait un commandant à Montdidier, place forte comme Neuilly, près Paris ? » — « Je suis très satisfait, écrivait-il le 4 messidor, de l'esprit public de Dunelibre (Dunkerque) ; une règle sûre pour moi de juger du patriotisme d'une commune, c'est d'y trouver le peuple avec une physionomie confiante et gaie. » Au 13 vendémiaire, il fut un des premiers à organiser la résistance de la Convention contre les sections, et eut une grande part à l'adoption du décret du 3 brumaire qui excluait les parents d'émigrés de toute fonction publique. Elu député du Nord au Conseil des Anciens avec 316 voix (601 votants), le 23 vendémiaire suivant, et député de la Côte-d'Or au Conseil des Cinq-Cents, par 211 voix (246 votants), le 27 germinal an VI, il fut nommé peu après résident près de la République des Grisons ; mais ayant eu de graves difficultés avec les régents de cette république, on l'envoya (14 thermidor an VII) comme ministre près de la République batave. Candidat malheureux au Directoire pour remplacer Lareveillère-Lépeaux, il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de la Côte-d'Or au nouveau Corps législatif. Resté quelque peu suspect, il fut emprisonné quelque temps après l'explosion de la machine infernale attribuée au début, par Fouché, aux Jacobins. Grâce à l'influence de Merlin de Douai, il devint en 1806 secrétaire, puis substitut du procureur impérial au conseil des prises, enfin membre de ce conseil, et retraité comme tel, le 23 juillet 1831.

**GUIOT (HYÉROME-ALEXANDRE)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Callac (Côtes-du-Nord) le 26 janvier 1760, mort à une date inconnue, fils de Nicolas Guiot, notaire et greffier, et de demoiselle Marie-Yvonne-Françoise Bousard, étudia le droit et fut reçu avocat, puis servit quelque temps aux armées. Nommé juge, il exerça ensuite la profession de notaire. Le 21 germinal an VI, il fut élu député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 186 voix sur 205 votants, et ne se fit pas remarquer dans cette assemblée.

**GUIRAIL (CHARLES-VINCENT)**, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1805, né à Oloron (Basses-Pyrénées) en 1754, mort à une date inconnue, administrateur des Basses-Pyrénées, fut élu par ce département, le 26 germinal an VII, député au Conseil des Cinq-Cents. Il adhéra à la Constitution de l'an VIII, et fut choisi par le Sénat conservateur, le 4 nivôse de la même année, comme député des Basses-Pyrénées au nouveau Corps législatif ; il y siégea jusqu'en 1805.

**GUIRAUD (RAYMOND-ELISABETH-ALEXANDRE-LÉONCE DE)**, député au Corps législatif en 1870 et représentant en 1871, né à Limoux (Aude) le 23 mars 1829, mort le 28 juillet 1873, était propriétaire-viticulteur, et membre de plusieurs sociétés agricoles, lorsqu'il posa sa candidature d'opposition légitimiste dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Aude (16 décembre 1860), en remplacement de M. Alengry, décédé ; il échoua avec 5,649 voix contre 22,934 à l'élu officiel, M. Dabeaux, 1,180 à M. Vallière, et 548 à M. Callat-Germain. Il échoua encore, comme candidat d'opposition, le 24 mai 1869, dans la 3<sup>e</sup> circonscription du même département, avec 9,133 voix contre 10,293 à l'élu officiel, M. Isaac Péreire. Cette élection ayant été annulée, M. de Guiraud fut cette fois élu (6 février 1870) par 10,313 voix, contre 8,804 à

M. Isaac Péreire, député sortant. Après le 4 septembre, il refusa diverses situations publiques, et fut nommé, le 8 février 1871, représentant de l'Aude à l'Assemblée nationale, par 33,473 voix (54,560 votants, 92,276 inscrits). Républicain modéré, il prit place au centre gauche et vota *pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour l'amendement Barthe et contre* le 24 mai. Il mourut au cours de la législature. On a de lui : *Philosophie catholique de l'histoire*.

**GUIRAUDEZ DE SAINT-MÉZARD** (MATHIEU), député en 1783, né à Saranon (Gers) le 25 décembre 1728, mort à une date inconnue, docteur en théologie et archiprêtre de Lavarrens, fut élu, le 1<sup>er</sup> avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Auch. Il vota avec la minorité. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

**GUISTIÈRE** (ARMAND GAULTIER DE LA), député au Corps législatif de 1853 à 1856, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 30 octobre 1791, mort à Rennes le 24 février 1856, entra dans l'administration et fut conseiller de préfecture d'Ille-et-Vilaine. Candidat officiel du gouvernement impérial, il fut, le 4 septembre 1853, élu député au Corps législatif par 15,816 voix (16,053 votants, 31,537 inscrits) dans la 1<sup>re</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. Pongéard, nommé receveur général. Il siégea dans la majorité dynastique et vota avec elle jusqu'en 1856, époque de son décès. Il fut remplacé, le 13 avril de cette année, par le marquis de Piré. Chevalier de la Légion d'honneur.

**GUISTIÈRE** (ARMAND GAULTIER DE LA), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 2 mai 1825, fils du précédent, docteur en droit, fut, sous le second empire, adjoint au maire de Rennes et conseiller de préfeturs d'Ille-et-Vilaine (1858-1863). Il fut élu, le 4 juin 1863, député au Corps législatif par la 4<sup>e</sup> circonscription d'Ille-et-Vilaine avec 17,323 voix (28,603 votants, 34,878 inscrits), contre 11,173 à M. Duclos. Il s'associa à tous les votes de la majorité impérialiste, fut réélu, le 24 mai 1869, par 24,720 voix (24,816 votants, 36,233 inscrits), fit partie du tiers-parti libéral, signa l'interpellation des 116, et fut maire de Rennes, président du conseil général et chevalier de la Légion d'honneur; il se prononça *pour* la déclaration de guerre à la Prusse. Rentré dans la vie privée au 4 septembre 1870, il accepta, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, d'être le candidat officiel du gouvernement dans l'arrondissement de Montfort, aux élections du 14 octobre 1877; mais il échoua avec 5,936 voix contre M. Pinault, républicain, élu par 7,766 suffrages.

**GUIARD** (ANTOINE-JOSEPH), député en 1791, représentant à la Chambre des Cent-Jours, et député de 1819 à 1824, né à Aurillac (Cantal) le 20 octobre 1762, mort à Paris le 7 octobre 1846, « fils de maître Adrien-Maurice Guitard, conseiller du roi et son avocat au bailliage et siège présidial d'Aurillac, et de dame Marie-Anne Cinqarbres de Cabrol, son épouse, » fit ses études de droit à Paris, revint en 1784 s'installer comme avocat dans sa ville natale, et embrassa avec ardeur la cause de la Révolution. Président de l'administration du département du Cantal, il fut élu député de ce département à l'Assemblée législative, le 4<sup>e</sup> sur 8, par

194 voix sur 319 votants (28 août 1791), et ne se signala que par ses idées modérées, ce qui lui valut, après la fin de la session, d'être arrêté comme suspect et emprisonné jusqu'au 9 thermidor. Accusateur public du Cantal (25 vendémiaire an IV), juge suppléant au tribunal civil d'Aurillac (28 floréal an VIII), substitut du procureur près le tribunal de première instance d'Aurillac (du 11 avril 1811 au 17 février 1816), il fut élu (13 mai 1815) représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département du Cantal, avec 56 voix (110 votants, 209 inscrits), et réélu, par le même collège, le 11 septembre 1819, avec 307 voix (563 votants, 830 inscrits). Partisan des idées de Benjamin Constant, Royer-Collard et Foy, il siégea à l'opposition libérale. Aussi, après la révolution de juillet, fut-il nommé (2 décembre 1830) préfet à Aurillac. Remplacé par M. Delamarre, le 21 janvier 1833, il reprit sa place au barreau de la ville. Conseiller général du Cantal.

**GUITER** (JOSEPH-ANTOINE-SÉBASTIEN), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif de l'an VIII à l'an XI, et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Torreilles (Pyrénées-Orientales) le 24 février 1761, mort à Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1829, fut le septième enfant vivant d'une famille de situation très modeste. Envoyé à Perpignan, à l'âge de dix ans, il fit de droit ses humanités au collège royal, d'où il passa à l'université pour se préparer à l'état ecclésiastique. Il y entra à peine, quand la Révolution vint changer sa destinée. Il en adopta d'abord les principes avec modération, fut nommé deux fois maire de Perpignan, exerça cette magistrature dans des circonstances difficiles, et, le 3 septembre 1792, fut élu membre de la Convention par le département des Pyrénées-Orientales le 1<sup>er</sup> sur 6, avec 127 voix (158 votants). La santé de Guiter était alors sérieusement atteinte : lors qu'il vint à Paris, pour occuper son siège de député, il tomba malade et fut obligé de s'arrêter en route. Ce fut seulement vers le milieu d'octobre qu'il se rendit à la Convention. Il eut quelques entretiens avec Pétion, relativement à la question de l'inviolabilité du roi dont Guiter se fit inutilement le défenseur. Membre de la droite de l'assemblée, il lutta contre les opinions de la Montagne, soutint que Louis XVI ne pouvait être mis en jugement; puis, au cours du procès, s'exprima ainsi lors du 3<sup>e</sup> appel nominal : « Mon opinion est connue. Je ne sais ce que c'est que de varier. Je demande la reclusion pendant la guerre et le bannissement ensuite. » Lorsque les 22 députés dénoncés par la commune de Paris eurent été frappés d'un décret d'arrestation, le 2 juin, il protesta, et, le 5 juin, publia un compte-rendu à ses commettants, dans lequel il affirmait son « modérantisme ». Bientôt décrétés lui-même d'arrestation, et incarcéré avec ses 72 collègues, il ne recouvra la liberté qu'après le 9<sup>th</sup> thermidor. Il fut rappelé à la Convention le 13 frimaire an III et prit part à ses derniers travaux. Élu, le 21 vendémiaire an IV, député des Pyrénées-Orientales au Conseil des Cinq-Cents, par 48 voix sur 103 votants, Guiter se fit peu remarquer dans cette assemblée. Il approuva le coup d'Etat de brumaire, et le Sénat conservateur l'inscrivit (4 nivôse an VIII), comme député du même département, sur la liste des membres du nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en l'an XI. Le 15 mai 1815, l'arrondissement de Perpignan l'élu repré-

sentant à la Chambre des Cent-Jours, par 39 voix sur 66 votants. Après cette dernière législature, il vécut à l'écart des affaires publiques.

**GUIER** (THÉODORE), représentant en 1848, 1849 et 1871, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 15 février 1797, mort à Paris le 22 mars 1875, fut secrétaire de M. Destutt de Tracy, et succéda à son père comme notaire à Perpignan. Il se signala de bonne heure par ses idées libérales et son opposition au gouvernement de Louis-Philippe, contribua à la création du journal *l'Indépendant*, assura l'élection de son beau-frère Arago en 1846, et, après la révolution de février, fut nommé commissaire du gouvernement provisoire dans les Pyrénées-Orientales, où les passions politiques se donnèrent un moment libre carrière. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée constituante, le 2<sup>e</sup> sur 5, par 31,445 voix sur 36,773 votants et 45,700 inscrits. Il prit place à gauche, fit partie du comité de l'administration et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'expédition de Rome. Réélu à la Législative, le 13 mai 1849, par le même département, le 4<sup>e</sup> et dernier, avec 20,424 voix (32,465 votants, 47,330 inscrits), il y fut l'adversaire de la majorité conservatrice et de la politique personnelle du prince-président, et, après le 2 décembre, fut éloigné un moment de France et se réfugia en Savoie. De retour à Perpignan, il se mêla peu de politique jusqu'aux élections de 1869, époque à laquelle il se présenta, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Ardeche, comme candidat de l'opposition démocratique; il échoua, au second tour de scrutin, avec 12,176 voix, contre 15,593 au général Dautheville, candidat officiel. L'année suivante, il fit une vive opposition au plébiscite. Il entra au parlement après la guerre franco-allemande, élu, le 8 février 1871, représentant des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 4, par 22,562 voix sur 29,916 votants et 54,120 inscrits; il prit place à gauche, vota contre la paix, contre le 24 mai, contre la démission de M. Thiers, contre la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la dissolution, pour la proposition du centre gauche, et mourut avant la fin de la législature.

**GUITTARD** (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents, né à Bellemagny (Haut-Rhin) le 25 décembre 1737, mort à une date inconnue, appartient aux armées du roi sous l'ancien régime. Capitaine du régiment d'infanterie provisoire d'Alsace, puis capitaine de gendarmerie, chevalier de Saint-Louis, il fut élu, le 4 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Belfort et Hurlingue. Il vota avec la majorité. Le 6 septembre 1792, le département du Haut-Rhin, par 210 voix sur 406 votants, le nomma 1<sup>er</sup> député suppléant à la Convention; Guittard ne fut admis à siéger en titre que le 5 floréal an III, par la voie du tirage au sort; il était alors père de sept enfants. Il passa, le 21 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, ayant été élu par le même département, avec

128 voix sur 243 votants, et de là au Conseil des Cinq-Cents, le 23 germinal an VI. Son rôle parlementaire, dans ces diverses assemblées, fut très effacé.

**GUIZARD** (MAURICE-LOUIS-ANICET BLANC DE), député de 1834 à 1842, né à Villecomtal (Aveyron) le 10 août 1797, mort à Rodez (Aveyron) le 16 avril 1879, était rédacteur du *Globe* en 1830; il signa la protestation des journalistes contre les Ordonnances, se mêla au mouvement insurrectionnel et reçut la croix de juillet. Peu après, il fut nommé préfet de l'Aveyron, puis directeur des bâtiments et monuments publics au ministère de l'Intérieur (1834). La même année (21 juin), il fut élu député par le 3<sup>e</sup> collège de l'Aveyron (Espalion) avec 105 voix (185 votants, 211 inscrits) contre 80 à M. Delzers; comme les fonctions publiques que M. de Guizard avait exercées dans le département avaient pris fin depuis moins de six mois, cette élection fut annulée; mais M. de Guizard fut réélu (6 septembre 1834) avec 103 voix (160 votants, 235 inscrits), contre 55 à M. Delzers; invalidé une seconde fois, il fut encore et définitivement élu, le 27 septembre 1834, par 123 voix (134 votants, 249 inscrits). Successivement réélu, le 4 novembre 1837 par 121 voix (225 votants, 299 inscrits), et le 2 mars 1839 par 130 voix (210 votants, 301 inscrits), il donna son approbation aux lois de septembre et entra, avec Thiers et Guizot, dans la coalition contre le ministère Molé. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

**GUIZARD** (SYLVAIN), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Guéret (Creuse) le 12 avril 1806, mort à Guéret le 15 juin 1859, fit sa médecine à Paris, se battit aux journées de 1830, fut décoré de juillet, montra beaucoup de courage et de dévouement pendant l'épidémie du choléra en 1832, puis alla se fixer dans sa ville natale. Très estimé de ses concitoyens, ses sentiments républicains notoirement connus lui valurent d'être nommé, après la révolution de 1848, commissaire du gouvernement provisoire dans la Creuse, puis, le 23 avril, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 2<sup>e</sup> sur 7, par 21,293 voix (49,820 votants). Il siégea parmi les républicains modérés, fit partie du comité de l'Intérieur, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'expédition de Rome. Réélu par le même département à la Législative, le 13 mai 1849, le 1<sup>er</sup> sur 6, par 19,848 voix (39,471 votants, 73,014 inscrits), il vota parfois avec la Montagne, fit partie de la minorité hostile au prince Louis-Napoléon, fut arrêté au 2 décembre, puis revint dans sa ville natale, où il se consacra à l'exercice de la médecine.

**GUIZOL** (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Anciens et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Sainte-Radegonde (Indre-et-Loire) le 12 janvier 1756, mort à une date inconnue, « fils de Claude Guizol, bourgeois, et de dame Marianne Jaume, » fut administrateur du département d'Indre-et-Loire, et élu député de ce département au Conseil des Anciens, le 20 germinal an VI, par 125 voix sur 227 votants